



**POINTE-A-CALLIERE
CITE D'ARCHEOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTREAL**



TRANSMETTRE UNE MÉMOIRE COLLECTIVE AUX CITOYENS

**MÉMOIRE DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES POUR UNE
NOUVELLE POLITIQUE CULTURELLE**

AVRIL 2016

TRANSMETTRE UNE MÉMOIRE COLLECTIVE AUX CITOYENS

MÉMOIRE DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE CULTURELLE – AVRIL 2016

1. PRÉSENTATION DE POINTE-À-CALLIÈRE

Situé sur le lieu de fondation de la ville, Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire a ouvert ses portes le 17 mai 1992 dans le cadre des fêtes entourant le 350^e anniversaire de Montréal; le musée constitue un attrait majeur de la métropole.

Musée *in situ*, construit sur des sites historiques et archéologiques du Vieux-Montréal, Pointe-à-Callière comprend la Pointe-à-Callière, la Place Royale, le premier cimetière catholique de Montréal, l'Éperon, la première douane de Montréal, bâtiment historique, l'ancienne station de pompage Youville et la Maison des Marins. Ces cinq pavillons en font le plus grand musée d'histoire de Montréal et le plus fréquenté avec ses 400,000 visiteurs annuellement. En plus de ses expositions permanentes et de son spectacle multimédia, le Musée présente des expositions temporaires locales et internationales qui fait à la fois rayonner le patrimoine montréalais et québécois à l'étranger et le patrimoine étranger à Montréal. Il propose également un grand nombre d'activités culturelles, ainsi que des programmes éducatifs diversifiés.

Pointe-à-Callière est le seul grand musée d'archéologie du Québec et du Canada. La portée internationale de ses réalisations, l'importance de sa fréquentation et l'accessibilité à de nouveaux sites historiques a amené le Musée à mettre en place la *Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal*, un complexe muséal et touristique unique au monde basé sur l'authenticité et l'unicité de lieux historiques majeurs de la place D'Youville qui mettra en valeur à échéance une dizaine de sites qui couvrent sept siècles d'histoire.¹ En 2017, à l'occasion du 375^e anniversaire de Montréal et du 25^e anniversaire du Musée, deux nouveaux lieux historiques seront accessibles à la population : Le Fort de Ville-Marie, premier établissement à Montréal, et la rivière canalisée par le premier égout collecteur au Canada (segment est), et permettront de préserver des lieux emblématiques et d'offrir aux visiteurs une expérience enrichie et mémorable.

Au fil des années, Pointe-à-Callière a su démontrer son leadership dans ses champs d'intervention (histoire, archéologie, éducation, culture, muséologie, nouvelles technologies). Le musée cumule plus de 80 Prix nationaux et internationaux depuis sa fondation et se mérite une évaluation A+ du MCC.

Chef de file de l'archéologie au Québec et au Canada, il s'inscrit dans le top 5 des grands sites archéologiques du monde (selon le musée du Louvre en 1993) et est aussi reconnu par les plus grands musées (British Museum, Metropolitan Museum, Tokyo National Museum, etc.) qui lui prêtent leurs pièces rares et précieuses.

¹ La *Cité* se déploie donc sur le *Site de la place D'Youville*, lui-même partie intégrante du *Site patrimonial de Montréal* décrété en 1964 et agrandi en 1995 pour couvrir maintenant un territoire d'environ un kilomètre carré, englobant la ville autrefois fortifiée, des parcelles des anciens faubourgs, le secteur de la pointe à Callière et le Vieux-Port.

2. LA POLITIQUE CULTURELLE

Pointe-à-Callière est fier de démontrer comment l'ensemble de ses travaux inscrivent le musée dans les grandes problématiques du Ministère qui cadrent l'énoncé d'ouverture pour le renouvellement de la politique culturelle. Par ses pratiques muséales, Pointe-à-Callière s'est toujours fait un devoir d'assumer une approche, ouverte sur le monde, inclusive de la vie des québécois de toutes origines et rassembleuse des citoyens montréalais.

Pointe-à-Callière depuis bientôt 25 ans est une institution active de conservation, de mise en valeur du patrimoine et d'éducation des publics. Le musée joue un rôle unique de préservation de la mémoire et du patrimoine collectif de la métropole en donnant une seconde vie aux objets de collection, en permettant la contemplation d'œuvres du génie humain, en révélant des artefacts qui rappellent des modes de vie lointains de nos ancêtres, en familiarisant les citoyens aux avancées scientifiques de nos sociétés.

Permettez-nous de revenir sur quatre énoncés du discours de Madame David lors de la présentation du chantier de la politique culturelle le 15 février dernier. Après quoi nous exposerons des pistes de travail pour enrichir la portée de la nouvelle politique culturelle. Nous citons.

Premier énoncé : « Les aménagements patrimoniaux et archéologiques ont la faveur des communautés. Celles-ci veulent être partie prenante dans leur conservation de même que dans les enjeux culturels ayant des conséquences pour la collectivité. »

Notre travail témoigne largement d'une telle approche ; non seulement la présente exposition temporaire intitulée « Fragments d'humanité. Archéologie du Québec » met en valeur la richesse archéologique du Québec depuis l'archéologie préhistorique jusqu'à l'archéologie sub-aquatique plus récente, mais elle recoupe de multiples sites amérindiens de différentes régions. Quelque 350 pièces significatives y sont présentées et la majorité des pièces sortent pour la première fois des grands tiroirs de la Réserve d'archéologie du Québec du ministère de la Culture et des Communications (MCC). Réalisée par Pointe-à-Callière, en collaboration avec le MCC, cette exposition qui prendra la route du réseau des institutions muséales du Québec, du Canada et de l'étranger présente aussi des objets en provenance d'une quinzaine de prêteurs dont la Ville de Montréal, la Ville de Québec, Pointe-du-Buisson, le Musée des Ursulines de Trois-Rivières, l'Institut culturel Avataq et Parcs Canada.

En outre, connaissant l'attrait puissant de tels artefacts, Pointe-à-Callière contribue activement à soutenir le positionnement touristique du Vieux Montréal mais il entend en faire un produit d'appel majeur de ce site patrimonial en construisant étape par étape la Cité de l'archéologie et de l'histoire de Montréal. À cela s'ajoute encore une École de fouille en partenariat avec l'Université de Montréal sur le lieu de fondation de Montréal, un programme de recherche sur le site du Marché Saint-Anne / Parlement du Canada-Uni avec l'UQAM, le soutien à la reconversion de la Maison Mère des Sœurs Grises de Montréal, limitrophe de la Cité, une exposition permanente sur les origines de Montréal et la présentation de grandes fresques archéologiques venues de plusieurs pays telles celle de l'Italie avec Les Étrusques, du Mexique avec Les Aztèques, de la Grèce avec Les Grecs, ou de Jérusalem avec les manuscrits de la Mer Morte. Tous ces gestes témoignent d'une approche inclusive et de respect de la vie amérindienne antérieure à l'arrivée des Européens, d'une approche d'ouverture sur le monde et d'une approche rassembleuse des citoyens montréalais.

Le Musée profite de cet énoncé pour saluer les efforts consentis par le gouvernement du Québec pour permettre aux citoyens de participer et d'avoir accès aux aménagements patrimoniaux et archéologiques. À cet égard, le gouvernement a renforcé ses lois et ses mesures afin de mieux protéger le patrimoine archéologique, notamment avec la *Loi sur le patrimoine culturel*, entrée en vigueur en 2012 en remplacement de la *Loi sur les biens culturels* qui datait de 1972. Ajoutons aussi que certains ministères et organismes tels le ministère des Transports et Hydro-Québec inscrivent leurs activités dans le cadre d'une archéologie préventive. Le gouvernement s'est également doté d'un plan d'action ministériel en archéologie (2012-2017) et, plus récemment, d'un tout nouveau cadre de référence sur l'approche par les valeurs pour la caractérisation du patrimoine archéologique. Notons aussi l'entente interministérielle qui est survenue entre le MCC et le MAMROT afin de privilégier une approche préventive qui permette à ces deux ministères d'assurer les suivis en amont des projets municipaux assujettis à cette entente et de convenir des ajustements nécessaires aux projets projetés. Ce type d'entente devrait d'ailleurs paver la voie à d'autres initiatives du genre entre les ministères.

Les efforts de protection à l'égard de ce patrimoine se traduisent aujourd'hui par des milliers de pages d'histoire et par d'importantes collections préservées par le gouvernement du Québec, par les institutions muséales et organismes gardiens de ce patrimoine.

La nouvelle Politique culturelle devrait être une autre occasion d'affirmer la détermination du gouvernement du Québec à préserver et à transmettre aux générations actuelles et futures les valeurs fondamentales qui découlent du patrimoine archéologique – enfant pauvre de l'actuelle politique culturelle. Pourquoi accentuer cette emphase ? Parce que ce patrimoine révèle les modes de vie des populations qui se sont succédées sur le territoire depuis plus de 12 000 ans. Il contribue à définir qui nous sommes et d'où nous venons et, lorsque connu et mis en valeur, il favorise l'attractivité des régions et des localités et sensibilise le citoyen à l'importance de sa préservation. Le patrimoine archéologique apporte des bénéfices économiques comme le tourisme en plus de créer de bons emplois ; il rend les paysages attrayants, procure des opportunités culturelles aux familles ; contribue à un sentiment d'appartenance et de fierté local. Il permet ainsi à valoriser des milieux de vie en offrant une valeur ajoutée à des aménagements et à des projets de développement. L'exemple de Pointe-à-Callière est probant à cet égard. Tout un quartier s'est revitalisé autour du musée depuis son ouverture.

Second énoncé : « Et puis, il nous faut aborder la question de la participation citoyenne. Cette participation est à mon sens primordiale. »

Afin à la fois d'enrichir le séjour des visiteurs du musée et de sensibiliser de nouveaux publics, Pointe-à-Callière a développé une solide programmation d'activités éducatives qui rejoint 100 000 jeunes par année ainsi qu'une programmation d'animation culturelle sur la Place D'Youville qui fait naître un dialogue avec des citoyens, des touristes, des groupes qui arpentent et découvrent le Vieux Montréal. Ainsi, Pointe-à-Callière cherche à avoir un impact significatif en nourrissant la curiosité des visiteurs et en les sensibilisant, par divers moyens, au rôle qu'ils ont à jouer dans la protection et la mise en valeur des richesses culturelles et patrimoniales du Québec.

Nous sommes toutefois préoccupés par une forme d'absence des étudiants et des jeunes adultes qui trouvent à meubler autrement leurs loisirs, mobilisés qu'ils sont par l'usage des technologies, sensibles à l'expérimentation et à la participation et difficiles à fidéliser. De même, il faut noter la consommation fort contrastée telle celle des nouveaux arrivants qui s'intéressent peu à la culture québécoise. Notre

société rate ainsi de belles occasions de créer des habitudes culturelles ancrées dès le bas âge. Mais nous reviendrons plus loin sur la question de l'éducation.

Troisième énoncé : le numérique. « Cela nous pose un défi de taille, parce que nos artistes et nos entreprises culturelles sont trop peu présents dans l'univers numérique alors que les produits culturels y sont croissants ».

Vous nous permettrez d'ajouter aux artistes et aux entreprises culturelles les musées qui souffrent de la même absence sur la toile. Nos institutions muséales ne sont pas confrontés à tous les mêmes paradigmes que ceux des arts et des industries culturelles, hormis la promotion et la mise en marché, mais leur présence sur le Web passe nécessairement par l'image et la vidéo et nous sommes enclins à penser que la présentation d'artefacts et d'œuvres présentées en faible définition d'image pour en protéger les droits ne cherche qu'à stimuler la découverte et cela implique de déployer d'autres éléments autour de cette visibilité pour capter l'intérêt et susciter une visite in situ. Une situation plus spécifique aux musées, me semble-t-il.

Les nouvelles technologies de l'information apportent une dimension éducative non négligeable que nous devrions exploiter davantage. Elles permettent d'ouvrir sur un dialogue avec les publics car la transmission des connaissances n'est plus à sens unique – une construction se fait à deux.

Quatrième énoncé : « L'éducation des élèves aux bienfaits de la culture »

La culture présente à l'école, c'est bien, par des résidences d'artiste, par des projets de classe, par des visites externes. Mais l'école également présente dans la connaissance des arts, l'expérimentation et la découverte de l'histoire.

Vous nous permettrez de citer les axes de la culture à l'école préconisés par le rapport de M. Eric Gross de décembre 2007 en France, lequel rapport avait donné lieu dès le mois de janvier 2008 à deux communications en Conseil des Ministres, l'une par la titulaire de la Culture et de la Communication et l'autre par le ministre de l'Éducation Nationale. Trois axes étaient considérés comme fondateurs dans ce rapport : développer la connaissance de l'histoire des arts, favoriser la rencontre avec les œuvres et les artistes et développer l'apprentissage d'une pratique artistique. Voilà, me semble-t-il, trois vecteurs à inscrire dans le curriculum d'enseignement qui viennent positionner la culture comme un élément fondamental, de base de toute formation citoyenne des québécois. Ces axes parlent ici des arts mais nous pourrions tout autant les appliquer à l'enseignement de l'histoire et de l'archéologie. Cela nous rapprocherait des grandes sociétés européennes qui considèrent leur politique culturelle d'abord comme un apport au bien-être des citoyens, au même titre que la santé et l'éducation, tout en prenant appui sur le soutien des communautés artistiques, des entreprises culturelles et des institutions culturelles, tels les musées.

À coup sûr, si on peut maintenir une telle trajectoire de formation d'une manière continue sur une période de vingt ans par exemple, on en arriverait à littéralement réduire le besoin de rechercher de nouveaux publics.

3. DE NOUVELLES MANIÈRES D'INTERVENIR

Cela nous amène à esquisser de nouvelles manières d'intervenir par l'action publique. Nous sommes désormais inscrits dans un contexte où la richesse n'est plus au rendez-vous et où plus personne ne peut intervenir de manière autonome, sans concertation plus serrée avec d'autres partenaires. Pointe-à-Callière présentera davantage dans ce mémoire, **les enjeux culturels déterminants relatifs à l'histoire, l'archéologie et le patrimoine de la société québécoise et de ses institutions.**

Première avenue : Développer des partenariats et construire des missions de mandataire.

1. Développer des partenariats multilatéraux

La complexité de la Société et l'exigence de la multidisciplinarité nous amèneront à privilégier le développement de partenariats afin d'optimiser les ressources et apporter une valeur ajoutée aux réalisations.

Que ce soit avec des municipalités, universités, organismes culturels ou autres, entreprises privées, l'apport de chacun permet d'enrichir son action et ses impacts auprès des citoyens. Dès sa création, Pointe-à-Callière a déjà instauré une culture de partenariat au sein de ses équipes et de ses services. Soutenu par le public et le privé, la création d'une école de fouilles archéologiques avec l'Université de Montréal a permis la découverte du Fort de Ville-Marie, le premier établissement à Montréal. Les ententes pluriannuelles avec l'UQAM viennent assurer une recherche fondamentale à nos besoins de nouveaux contenus sur l'histoire de Montréal.

Pointe-à-Callière souhaite créer le premier *Centre d'archéologie durable et citoyen* au Québec qui comprendrait des dimensions de recherche et d'analyse, de formation d'étudiants et de la diffusion auprès du grand public des connaissances en archéologie montréalaise. En se fondant sur une collaboration déjà bien établie avec l'Université de Montréal, Pointe-à-Callière veut doter Montréal de ce nouveau centre, auquel l'Université et d'autres partenaires en archéologie collaboreront aussi.

Ce *Centre d'archéologie durable et citoyen* conjoint serait localisé dans l'ancien Hôpital général de Montréal, dans un partenariat multipartite Pointe-à-Callière, cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, l'Université de Montréal et d'autres partenaires institutionnels potentiels dont le Château Ramesay. Ce projet d'un laboratoire en archéologie durable est né du désir de favoriser une plus grande accessibilité aux collections archéologiques, une plus grande visibilité du travail des chercheurs et un dialogue plus ouvert et soutenu entre les différents acteurs impliqués dans la recherche et le grand public. Cette approche se dit durable parce qu'elle utilise des technologies de pointe pour être le moins invasive possible sur les ressources archéologiques et surtout parce qu'elle propose de réutiliser les collections générées par plusieurs décennies de fouilles dans de nouvelles analyses; de plus, elle cherche un meilleur partage du savoir en diffusant par des moyens numériques et autres les collections et les connaissances auprès du grand public. Ce projet novateur nécessitera la participation de plusieurs partenaires privés et publics.

2. Construire des missions de mandataire

L'une des avenues de structuration de partenariat consisterait à fixer à de grandes institutions un mandat de *chef de file* dans le réseau des musées : chef de file en art contemporain, chef de file en archéologie, chef de file en sciences. Ces institutions reconnues et accréditées *chef de file* seraient appelées à signer des protocoles d'accord avec le Ministère ou des institutions régionales du même type,

à établir un programme d'activités de conservation, de diffusion, d'activités éducatives et culturelles, de communications, de prêts de collection, etc. Le Ministère soutient déjà une initiative en archéologie en prenant en compte des mandats de chef de file mais en ayant particulièrement recours aux programmes axés sur les projets.

Depuis 2012, Pointe-à-Callière joue le rôle de mandataire chargé de réaliser certaines orientations du plan d'action ministériel en archéologie. Ce dernier avait vu le jour dans la foulée de l'Agenda 21 de la Culture du Québec pour que l'archéologie soit considérée à sa juste valeur comme une composante essentielle du patrimoine culturel et du développement de la société québécoise.

De ce partenariat, plusieurs projets structurants ont vu le jour. Votre ministère a d'abord confié à notre institution la responsabilité de réaliser « *L'archéologie et la sécurité, guide de sensibilisation en matière de santé et sécurité pour les travaux en archéologie* » en partenariat avec l'Association des archéologues du Québec et de construire une vaste synthèse des recherches archéologiques exécutées au Québec. **La collection Archéologie du Québec** rend accessibles au public, de façon synthétique, illustrée et rigoureuse, les résultats de quelque 50 années de recherches archéologiques. Pour lancer cette collection, le Musée a voulu réaliser, avec le concours de plus de 80 spécialistes, une série de quatre livres axés sur les éléments : l'air, l'eau, la terre et le feu. *Air, territoire et peuplement* paru chez les Éditions de l'Homme est le premier né de cette série. Un cinquième ouvrage s'est ajouté à la collection : « *Fragments d'humanité : Pièces de collections* ». Celui-ci a été lancé lors de l'inauguration de la **première grande exposition entièrement consacrée à l'archéologie québécoise** réalisée par Pointe-à-Callière en collaboration avec le MCC et d'autres partenaires.

À titre de mandataire, le Musée assume aussi depuis 2013, la gestion de la Réserve et du Laboratoire d'archéologie du Québec (LRAQ) et assure une permanence minimale pour répondre aux demandes des chercheurs. Rappelons que le LRAQ conserve les quelque 5 000 collections archéologiques trouvées sur les terres de l'État. Ces collections résultent des fouilles menées par des ministères et organismes, tels le ministère des Transports et le ministère des Ressources naturelles qui est responsable des terres du domaine public sur lesquelles des fouilles sont conduites. La Réserve accueille également les artefacts recueillis par Hydro-Québec qui est un important donneur de mandats de fouilles archéologiques. Dans le cadre de ce mandat Pointe-à-Callière a doté le MCC d'une *Politique de gestion de ses collections archéologiques*, de *Lignes directrices* et d'outils afin de l'aider à assumer une saine gestion de ce patrimoine mobilier. Le Musée s'est aussi vu confier une réflexion entourant l'amorce d'un virage dans le mode de gestion du LRAQ. Un rapport intitulé : « *Laboratoire et Réserve d'archéologie du Québec – Un tournant vers l'avenir* » propose une vision pour donner un nouveau souffle à cet équipement et aux collections qui y sont conservées.

Pourquoi ne pas élargir cette responsabilité à des programmes et à des mises en valeur, voire à des expositions tenues dans de grandes institutions et avec des relais d'expositions itinérantes sur le territoire, voire interactives sur le WEB? N'est-ce pas la meilleure manière de préserver des vestiges archéologiques du pillage en les rendant de plus en plus visibles et protégés?

3. Le patrimoine, une responsabilité gouvernementale

L'approche par mandats nationaux de ce type nous semble porteuse d'une grande efficacité sans entraîner de coûts plus importants que suppose la création d'autres sociétés d'État. Elle implique cependant que le mandataire n'ait pas à investir de ses propres ressources financières d'exploitation dans la préservation et la mise en valeur de la collection nationale et que le ministère de la Culture et des Communications ne soit plus le seul à porter ce fardeau ; qu'une démarche de responsabilisation des

ministères et organismes soit envisagée dans les meilleurs délais. Pourquoi faudrait-il que ce soit ce petit ministère qui porte seul le fardeau du patrimoine? Les institutions muséales, les universités, les centres hospitaliers et autres institutions publiques ne peuvent-elles pas obtenir, dans leur budget de maintien des actifs, un pourcentage plus élevé de contribution annuelle du Conseil du trésor pour la préservation des éléments patrimoniaux?

Voilà des manières de conjuguer des responsabilités spécifiques de différents partenaires guidés en cela par une institution mandataire.

Deuxième avenue : Développer la participation citoyenne dans les institutions muséales

1. Construire des ponts entre les néo-québécois et la société d'accueil

La participation citoyenne et à multifacette s'exprime par « vox pop », interaction, participation, opinions ou médias sociaux, etc. L'institution muséale représente et doit servir la société dans laquelle elle est légitimée et implantée. Qu'elle devienne musée débat ou musée forum, elle doit être ouverte à ses publics si elle veut vivre et se développer.

À Montréal et de plus en plus au Québec, il faut tenir compte de l'arrivée constante de nouveaux immigrants. Ces néo-montréalais et néo-québécois avec qui il faut dialoguer. Les institutions muséales sont privilégiées pour construire des ponts ou tisser des liens entre les nouveaux venus et la société d'accueil ; leur faciliter l'intégration en leur dévoilant l'histoire du Québec. Il y a plusieurs manières de les rejoindre, mais l'une d'elles que Pointe-à-Callière a privilégié consiste à concevoir et à présenter des expositions internationales sur les cultures d'origine des communautés en collaboration avec elles, par exemple, la Grèce antique en partenariat avec la communauté hellénique de Montréal; ce qui contribue à leur faire connaître l'institution et ainsi mieux découvrir l'histoire de Montréal. Enfin, il y a lieu de chercher à repositionner les institutions muséales québécoises sur le plan international en instaurant, par le programme de Soutien aux projets, une contribution publique à la réalisation d'expositions internationales présentées au Québec ainsi que pour celles destinées à l'exportation, qu'il s'agisse ou non de coproduction entre les institutions.

2. Profiter de l'approche responsable pour renforcer l'image de l'archéologie québécoise et ainsi favoriser son appropriation par les citoyens

Comme le patrimoine archéologique s'inscrit dans l'ensemble des dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable, il faut tenter de le penser selon une vision intégrée. Pour inciter la société civile à considérer son patrimoine archéologique comme une clé de son développement, il est primordial que l'État puisse donner des orientations claires à travers ses politiques, son cadre légal et sa structure de financement (ex. les ententes de développement culturel et autres Fonds). Il importe également de développer des outils de sensibilisation et de soutien pour que la société puisse tirer parti de ce patrimoine dans le cadre des aménagements et du développement du territoire.

En plus de mettre de l'avant une approche d'archéologie préventive qui favorise la protection de ce patrimoine enfoui, il faudrait aussi que le gouvernement mise davantage sur l'analyse des résultats et de la culture matérielle car une meilleure connaissance des caractéristiques du patrimoine archéologique présent dans un milieu favorise sa reconnaissance et son appropriation par les citoyens. Ajoutons, que la communication des connaissances acquises auprès des publics devient alors un puissant outil de

protection du patrimoine, notamment pour des sites menacés par le pillage ou les sites se trouvant sur les rives atteintes par l'érosion.

À ce jour, au Québec, peu de grands programmes d'analyse des collections archéologiques ont cours et les interventions consistent encore trop souvent en des opérations de sauvetage réalisées dans le cadre de projets d'aménagement. Par ailleurs, nous constatons que les promoteurs ne s'engagent pas tous à payer pour la synthèse des résultats, ni la diffusion des connaissances et encore moins pour la conservation des collections. Dans ce contexte, les artefacts s'accumulent et les collections ne sont pas analysées. Il faut absolument trouver des solutions pour remédier à cette situation, notamment par la concertation interministérielle, la sensibilisation des municipalités du Québec, des partenariats avec les institutions muséales et les universités, etc. En ce sens, notre société doit arriver à prendre un virage responsable qui mise sur la recherche et la pluralité des dialogues pour donner sens aux collections et aux sites patrimoniaux.

Troisième avenue : Tirer profit des technologies de l'information et des communications pour faire rayonner le patrimoine et la culture du Québec

1. Numériser les nombreuses collections historiques et archéologiques

Les institutions muséales veulent s'approprier l'univers numérique pour renouveler et tenir à jour leurs pratiques, mais aussi pour transmettre leurs collections de façon créative à un plus large public. Il est à espérer que le Plan culturel numérique du Québec permettra un rattrapage plus que nécessaire en versant des crédits suffisants à la concrétisation de multiples initiatives tel que la **numérisation de nombreuses collections des musées et le projet de création d'une collection nationale de référence en archéologie et sa mise en ligne pour enrichir l'offre de contenus culturels numériques.**

D'une grande valeur scientifique, documentaire et patrimoniale, la collection nationale de référence en archéologie répondra aux besoins d'information, de recherche et de diffusion des acteurs de l'archéologie, mais aussi aux besoins d'éducation, de culture et de loisir des Québécois. Elle regroupera des objets représentant toutes les occupations culturelles du territoire. Ce projet initié par Pointe-à-Callière offrira ainsi une vision globale de la richesse et de l'unicité du patrimoine archéologique du Québec. Composée d'environ 8 500 objets rigoureusement sélectionnés, documentés et numérisés par des spécialistes, cette collection a tout le potentiel de devenir un maillon important dans la chaîne de la médiation.

Ainsi, les nouvelles technologies offrent un univers de possibilités pour favoriser la recherche, la protection et la diffusion du patrimoine culturel du Québec mais elles ouvrent aussi la voie à la mise sur pied de programmes de formation et de développement des compétences. L'accès à de la formation permanente constitue une priorité pour plusieurs institutions et acteurs de la culture au Québec dans un esprit d'amélioration des pratiques.

2. Inscrire le numérique dans toutes les fonctions du musée

En plus de la numérisation des collections afin de les rendre accessibles à tous, les musées doivent rattraper leur retard dans la maîtrise des technologies nouvelles applicables dans les autres fonctions du musée : exposition, diffusion, communication. Une stratégie concertée et la définition d'un programme d'aide aux applications numériques seraient souhaitables dans plusieurs secteurs muséaux. Muséographies numériques, applications pédagogiques numériques, archives ouvertes participatives, réalité augmentée, promotion par géolocalisation, communications et marketing en ligne, recours aux médias sociaux nous semblent les lignes de force d'une nouvelle stratégie à concevoir et à déployer. Le numérique est devenu omniprésent dans nos vies. Pour les musées, il permet une interaction avant, pendant et après leur visite au Musée. Le numérique permet d'atteindre une variété de publics notamment les jeunes. Il aide à répondre aux besoins de notre clientèle locale et touristique : les touristes pourront se préparer à leur visite avant leur arrivée sur les lieux et la clientèle familiale sera interpellée par l'aspect interactif de produits numériques comme des visites destinées aux familles ou aux groupes scolaires par exemple. Il devient donc essentiel de développer davantage le numérique par des applications mobiles ou autres moyens virtuels afin de maintenir la notoriété des organismes culturels. La présentation de l'histoire et de l'archéologie au moyen de nouvelles technologies facilite la compréhension et la mise en valeur des vestiges archéologiques conservés in situ; Pour éviter d'investir dans la désuétude technologique, considérant la rapidité des changements, exiger des plans triennaux de développement des institutions ainsi qu'un investissement dans la formation du personnel.

Quatrième avenue : Développer une concertation serrée des acteurs de la culture et de l'éducation

Pour obtenir une alliance permanente entre la culture et l'éducation, il faut impérativement exiger une ouverture à la pratique d'une concertation gouvernementale. Non plus d'une manière accessoire où les réseaux de l'éducation et de la culture entrouvrent la porte à la participation à condition que toutes leurs activités centrales demeurent préservées. C'est là la manière de laisser la portion congrue à la concertation.

Ainsi, pourquoi ne pas considérer que l'institution muséale puisse prendre à sa charge une partie de la formation active à l'histoire à la connaissance des arts, devenant ainsi un partenaire actif de la formation de base des élèves et être rémunérée en conséquence? Comme un certain nombre de municipalités au Québec ont à leur tour un grand souci des milieux scolaires dans leurs actions de médiation culturelle – nous pensons en particulier à la région du Haut-St-Laurent, à celle des Laurentides, à celle de la Mauricie et à celle du Saguenay-Lac-St-Jean, pourquoi ne pas imaginer des formules de dégagements d'une partie de la tâche de quelques enseignants dans une commission scolaire pour qu'il se consacre à la médiation culturelle avec des partenaires institutionnels et municipaux, comme le propose, du reste, le rapport Gross mentionné précédemment? Ne serions-nous pas ainsi dans une dynamique de conjugaison des forces plutôt que de simple juxtaposition? Les investissements publics ne seraient-ils pas mieux ciblés de la sorte? Il s'agit de renforcer les liens entre l'école et les musées.

Pointe-à-Callière propose encore de positionner l'institution muséale comme un prolongement de l'enseignement de l'histoire au primaire et au secondaire et ainsi créer une *filiale d'activités scolaires spécifiques* par le développement de sensibilité des élèves au patrimoine, à l'histoire, à l'architecture et à l'art public, éléments qui forment les citoyens de demain. Les moyens technologiques d'aujourd'hui permettent d'imaginer des formules riches de relation entre l'école, les programmes d'enseignement et l'institutions muséale et de favoriser les sorties au musée au même titre que celles au théâtre.

Notre institution est tout à fait disposée à s’asseoir avec la ville de Montréal et les Commissions scolaires montréalaises pour imaginer des démarches de formation concertées. Et nous sommes assurés, comme d’autres le sont, tel le Musée des Beaux-Arts de Montréal, que des institutions de toutes les régions du Québec seraient ouvertes à de semblables approches.

Pour insuffler une nouvelle façon d’aborder les partenariats avec le milieu scolaire, Pointe-à-Callière tout comme d’autres institutions muséales explorent déjà les jumelages favorisant un rapprochement d’établissement sur la base de projet commun élaboré conjointement. Ces initiatives demeurent toutefois encore très ponctuelles pour certains. Par exemple, les jumelages entre les musées et les écoles situées dans des quartiers défavorisés laissent entrevoir que la fréquentation répétée, voire usuelle, des musées, quand elle prend appui sur une collaboration étroite entre les équipes d’enseignement et les médiateurs des musées, agit non seulement sur les apprentissages formels et informels – mais aussi sur la cohésion familiale et sur les capacités d’intégration sociale. Ce qui est alors en jeu au musée, c’est la découverte, voire la reconnaissance d’éléments de culture favorisant l’acquisition de référents communs. Ce type de travail se fait plus aisément par la répétition et dans la familiarité de la visite. Il implique que le musée soit considéré comme un lieu de ressources et d’interactivité individuelle plutôt que comme un lieu d’éducation au sens traditionnel de l’école. Pointe-à-Callière peut témoigner des bienfaits d’une telle approche grâce à différents programmes qu’il a mis en place avec le milieu scolaire (Programme de soutien aux écoles montréalaises) le secteur privé pour les quartiers défavorisés (Alcoa) et universitaire (école de fouilles pour former la relève en archéologie urbaine, stages pour une expérience formative, séminaires, formations et activités de perfectionnement offerts par son équipe). Une expérience très enrichissante avait également été menée auprès d’enfants malades et hospitalisés à Sainte-Justine. Comme quoi les partenariats peuvent également se nouer avec différents milieux tel que celui de la santé afin d’atteindre des publics peu enclins à franchir le seuil des musées.

Cinquième avenue : Promouvoir la culture comme une activité économique importante

La culture demeure une activité économique bien réelle et productive pour la société québécoise. Bien que son autofinancement soit à la hausse, on ne peut imaginer la survie des institutions muséales sans soutien financier public.

1. S’inscrire dans le Fonds vert

En matière de patrimoine et d’archéologie, nous sommes sur le terrain du développement durable, de la préservation des ressources et de la pérennisation des lieux et bâtiments. Ne serait-il pas naturel que le MCC et ses institutions mandataires puissent compter sur une partie des ressources du Fonds vert d’une manière récurrente pour alimenter le Fonds du patrimoine du Ministère ?

2. Explorer la diversification du financement

Nous concluons ainsi ce bref mémoire sur des pistes nouvelles de diversification du financement. Pointe-à-Callière, par ses performances de programmation, de succès et de prix internationaux est désormais capable de susciter un financement corporatif significatif. Ainsi la dernière campagne de financement a permis de lever un financement de l’ordre de 13\$ millions dans la communauté, pour la création d’un fonds de dotation. Notre Fondation est toujours à l’affût de nouvelles voies d’implication des citoyens, des groupes d’intérêt, des corporations, des jeunes philanthropes et des stratégies de jumelage privés-institutionnels. Il faut prendre acte qu’il y a de grands joueurs dans la levée de fonds et la concurrence est vive. Ainsi, demander au ministère des Finances de compléter les dispositifs fiscaux de soutien par le mécénat s’avèrerait un atout considérable pour capitaliser davantage nos fondations et

le soutien aux institutions. Le rapport du groupe de travail sur la philanthropie culturelle - *Vivement, pour une culture philanthropique au Québec!* (2013) a ciblé des avenues prometteuses dans les champs d'interventions limitées aux arts qui devraient être élargies aux institutions à caractère historique et patrimonial considérant les coûts supplémentaires nécessaires à leur entretien et à leur conservation.

Une autre formule intéressante à souligner est l'exemple du Royaume-Uni qui s'est doté **d'un Fonds spécial créé grâce à une loterie**. Les fonds ainsi cumulés permettent le financement de projets de valorisation de leur patrimoine culturel².

N'est-ce pas là une formule inspirante pour le patrimoine au Québec?

De même, tel que décrit précédemment, ouvrir la voie à une irrigation financière par la concertation gouvernementale contribuerait à donner un appui significatif aux institutions et au ministère qui participe au développement global de la société québécoise.

En bref : Quelques recommandations pour l'avenir

Nos recommandations esquissent de nouvelles manières d'intervenir par l'action publique. Cinq grandes avenues s'articulent comme suit:

1. Développer des partenariats multilatéraux

Créer un projet novateur, un Centre d'archéologie durable et citoyen

Construire des missions de mandataire

- aux chefs de file dans les secteurs

Le patrimoine : une responsabilité gouvernementale et non seulement du MCC

Les institutions muséales, les universités, les centres hospitaliers et autres institutions publiques pourraient obtenir dans leur budget de maintien des actifs, un pourcentage plus élevé de contribution annuelle du Conseil du Trésor pour la préservation des éléments patrimoniaux.

2. Développer la participation citoyenne dans les institutions muséales

- En construisant des ponts entre les nouveaux arrivants et la société d'accueil par une diversité d'activités

² On note sur le site Web du *Heritage Lottery Fund* qu'une somme de plus de £6.8 billion a été récoltée jusqu'à maintenant et que celle-ci a permis de soutenir 39 000 projets différents sur l'ensemble du territoire

Une récente étude, réalisée pour le *Heritage Lottery Fund* auprès de 4 000 répondants issus de 12 localités différentes, montre qu'au Royaume-Uni, le patrimoine culturel contribue à rendre les gens plus heureux et qu'il est au cœur de l'amélioration de la qualité de vie :

- 93% des répondants voient le patrimoine comme important pour leur pays ;
- 81% voient le patrimoine comme important pour eux personnellement ;
- 80% disent que le patrimoine local fait de leur région un meilleur endroit pour vivre ;
- 64% pensent que le patrimoine local s'est amélioré depuis qu'ils vivent dans la région ;
- 76% des joueurs de loterie considère que les projets financés par le *Heritage Lottery Fund* dans leur région sont de bons ou excellents investissements. (<https://www.hlf.org.uk>)

Favoriser l'appropriation du patrimoine archéologique par les citoyens

- Miser davantage sur l'analyse du patrimoine historique et archéologique présent dans un milieu pour favoriser sa reconnaissance et son appropriation par les citoyens.

3. Tirer profit des technologies de l'information pour faire rayonner le patrimoine et la culture du Québec.

- Numériser les nombreuses collections historiques et archéologiques afin de les rendre accessibles.
- Inscrire le numérique dans les musées afin de mieux rejoindre les différentes clientèles

4. Développer une concertation serrée des acteurs de la culture et de l'éducation.

5. Promouvoir la culture comme une activité économique importante

- S'inscrire dans le Fonds vert
- Explorer la diversification du financement

Conclusion

Pointe-à-Callière, tout comme l'ensemble des musées, agit à la fois comme gardien du patrimoine, comme producteurs de savoirs, comme passeurs de mémoire collective, comme actifs touristiques; il contribue encore à la revitalisation urbaine et il concoure à faire des visiteurs des citoyens à part entière.

En terminant, Pointe-à-Callière, cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, tient à rappeler la position singulière dans laquelle cette institution se trouve. Organisme à but non lucratif comme l'ensemble des musées et organismes culturels, Pointe-à-Callière fait désormais partie des grandes institutions québécoises mais ne reçoit aucun soutien financier gouvernemental pour son fonctionnement. Depuis son inauguration en 1992, sa mission et sa situation géographique l'ont amenée à préserver les derniers sites historiques et archéologiques majeurs du Vieux-Montréal et à envisager de rendre accessible l'immense richesse archéologique de la Place d'Youville : le Fort de Ville-Marie, lieu de naissance de Montréal (prévu en 2017), le premier égout collecteur et le Parlement du Canada-Uni, afin de compléter la cité d'archéologie et d'histoire de Montréal. Le potentiel d'y intégrer son voisin immédiat, le premier hôpital de Montréal situé dans la Maison de Mère d'Youville fondatrice des Sœurs grises, est à évaluer. Notre musée est l'un de ceux qui tirent le maximum de revenus autonomes d'exploitation et de partenariats d'affaires et qui assument des collections archéologiques de plus d'un million de pièces, ce qui en fait le chef de file de l'archéologie au Québec.

Si les musées sont des lieux de savoir, ils font également office de passerelles de transmission, de lieux d'éducation et de prolongement de l'école tout au cours de la vie des citoyens. Ils sont également des attraits que les offices de tourisme des villes mettent régulièrement en évidence dans leurs stratégies de promotion.

Nous apprécions avoir pu participer aux travaux du MCC visant le renouvellement de la politique culturelle du Québec. Nous espérons que les points soulevés et les propositions émises seront utiles au Ministre. Nous offrons aux autorités compétentes notre entière collaboration à donner suite aux actions proposées ici, et nous sommes disposés à travailler de concert avec le ministère dans la mise en œuvre de cette nouvelle politique qui répondra aux défis et aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Références

DUFOUR, Anne-Marie (2014). *Énoncé de l'intérêt patrimonial du site de la place d'Youville*. Patrimoine Montréal. Montréal. 21 p.

Gouvernement du Québec. *Agenda 21 de la culture du Québec*. (<http://www.agenda21c.gouv.qc.ca/wp-content/themes/agenda21c/pdf/A21C-Brochure-FR-WEB.pdf>)

Gouvernement du Québec. *Loi sur le développement durable*. (http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/D_8_1_1/D8_1_1.html)

Gouvernement du Québec. *Loi sur le patrimoine culturel*. CHAPITRE I : OBJETS, DÉFINITIONS ET APPLICATION. (http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P_9_002/P9_002.html)

Gross, Éric (2007) *UN ENJEU REFORMULÉ, UNE RESPONSABILITÉ DEVENUE COMMUNE. Vingt propositions et huit recommandations pour renouveler et renforcer le partenariat Education - Culture - collectivités locales en faveur de l'éducation artistique et culturelle*. Rapport présenté au ministère de l'éducation nationale et au ministère de la culture et des communications. France, 51 p.

Heritage Lottery Fund (<https://www.hlf.org.uk>)

Limoges, Sophie. *Laboratoire et Réserve d'archéologie du Québec (LRAQ) – Un tournant vers l'avenir*, Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, document présenté au ministère de la Culture et des Communications du Québec, 2015, 60 p.

Limoges, Sophie (2012). *Politique éducative, Pointe-à-Callière, Cité de l'archéologie et de l'histoire... ma clé pour explorer et comprendre Montréal*. Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal. Montréal.

Ministère de la Culture et des Communications du Québec (2015). *L'appréciation par valeurs préconisée par le règlement sur la recherche archéologique. Cadre de référence*. Direction de l'archéologie et du développement culturel autochtone. Québec. 5 p.

Ministère de la Culture et des Communications du Québec. *Pour occuper l'espace numérique. Stratégie culturelle numérique du Québec*, 2014. (https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Strategie_culturelle_numerique/MCC-StrategieNumerique-HR.pdf)

Ministère de la Culture et des Communications du Québec (2013). *Rapport du groupe de travail sur la philanthropie culturelle - Vivement, pour une culture philanthropique au Québec!* Groupe de travail sur la philanthropie culturelle, Pierre Bourgie, président, 106 p.

Ministère de la Culture et des Communications du Québec (2000). *Politique muséale – Vivre autrement ... la ligne du temps*

Ministère de la Culture et des Communications du Québec, *Plan d'action ministériel en archéologie – horizon 2017* (http://www.magazinecontinuite.com/files/File/plan_action_archeo_final.pdf)

Pintal, Jean-Yves, Jean Provencher et Gisèle Piédaluc (2015) *Air : Territoire et peuplement*. Collection Archéologie du Québec, vol. 1, Éditions de l'Homme et Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Montréal. 216 p.

Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal et Direction de l'archéologie et des institutions muséales (2013). *L'archéologie et la sécurité – Guide de sensibilisation en matière de santé et de sécurité pour les travaux en archéologie au Québec*, 60 p.

Pothier, Louise (2015) *Fragments d'humanité : Pièces de collections*. Collection Archéologie du Québec, vol. 2, Éditions de l'Homme et Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Montréal. 152 p.